

Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de Membres présents :	33
Nombre de Membres excusés :	00
Nombre de Membres absents :	00

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 8 AVRIL 2026 A 18H00

*Le mercredi 8 avril 2026 à 18h00 – Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville
s'est réuni le Conseil Municipal régulièrement convoqué selon les dispositions de
l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Étaient présents :

De la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique » :

MM. Fabrice PLANQUE, Olivier LELIEUX, Ludivine PLOUVIER, Laurent DUCAMP, Latifa AÏT ABDERRAFII, Jérôme FLEURANT, Patricia PINGUET, Pierre BOUFFLERS, Aurore CHOQUET, Christophe LAOUR, Marie MALIGNO, Bernard BAUDE, Jeanine BALCEREK, Maxime LEPOIVRE, Adeline SERVILLE, Salem L'AABD, Nancy BODESCOT, José PRINGARBE, Virginie DUPIRE, Julien TOMÉ, Dominique MICHAUX, Flavio SPATAFORA, Pascale HUNET, Olivier PAILLARD, Sandrine BOUREL, Julie CARON.

De la liste « Rassemblement National » :

MM. Laurent DASSONVILLE, Nathalie PIJANOWSKI, Hervé MICHALAK, Danièle NOLAY, Laurent DUPONT, Cindy BOQUET, Denis LECROART.

Président : Fabrice PLANQUE

Désignation du secrétaire de séance selon l'article. L. 2121-15 du CGCT : Jérôme FLEURANT

FP/CABINET DU MAIRE/MT/PR

2026-04-29. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du dimanche 22 mars 2026

Monsieur le Maire vise l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales qui dispose notamment que : « *Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le ou les secrétaires.* »

Après s'être enquis d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la séance du dernier Conseil municipal du **dimanche 22 mars 2026**,

Considérant ce qui précède,

Le Conseil municipal, après avoir entendu son Président et en avoir délibéré, procède au vote :

Décide à l'unanimité :

- **D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du dimanche 22 mars 2026.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Méricourt, le 9 avril 2026

Le Maire,

Fabrice PLANQUE

